



Nationalité par filiation

Par **Dezlou**, le **18/09/2017** à **08:25**

Bonjour tout le monde

Je suis un jeune de 20 ans et j'ai mon grand père qui va faire la naturalisation ce mois ..donc on parlons de ma mere est que elle a le droit de cette nationalité .. sachant que mon grand pere a 46 ans de résidence en France et tout ses fils ont la nationalité sauf ma mere ...

Aussi il ya une loi que Macron a parler sur les immigrée plus de 40 ans qui s'applique en 2018 pouvez vous me la faire comprendre

Tout mes salutation

Par **youris**, le **18/09/2017** à **11:02**

Bonjour,

Petite précision, la nationalité par affiliation, cela n'existe pas, il existe la nationalité par filiation. La naturalisation d'un parent ne s'applique pas à ses enfants majeurs.

Donc votre mère ne peut pas prétendre à la nationalité française du fait que son père devient français.

Je ne connais pas la loi dont vous parlez; il ne faut pas confondre les promesses faites par un candidat et la loi votée par le parlement.

Salutations

Par **Dezlou**, le **18/09/2017** à **16:09**

Merci pour votre réponse

:)